



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 026/26

Date de publication : 19 FEB 2026

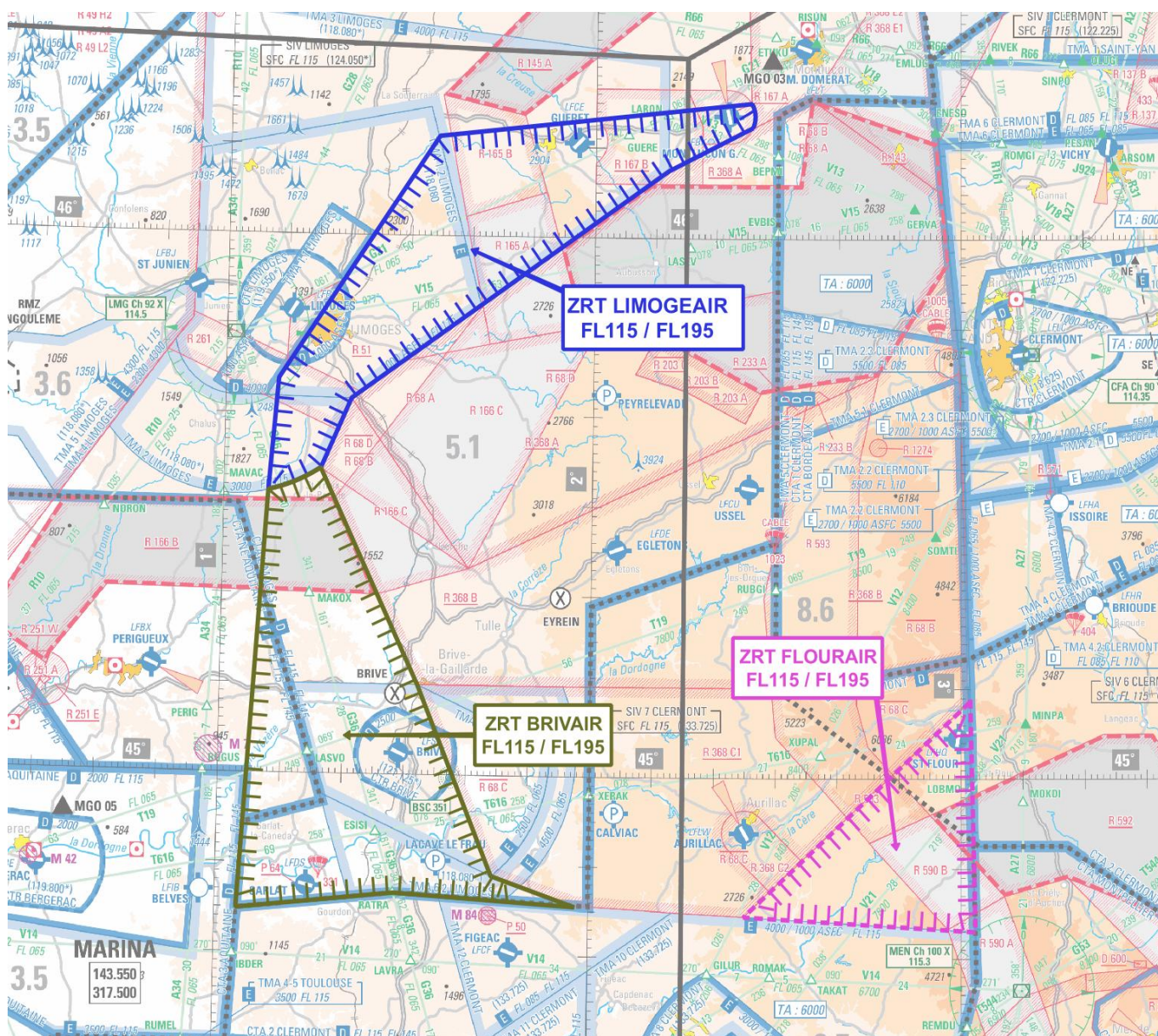
Objet : Création de zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice "LA FAYETTE", en région CENTRE

En vigueur : Du lundi 09 mars au jeudi 12 mars 2026

Lieux : FIR : Bordeaux LFBB , Marseille LFMM

AD : AURILLAC LFLW , BOURGES LFLD , BRIVE SOUILLAC LFSL , CAHORS LALBENQUE LFCC , CHATEAUROUX DEOLS LFLX , LE PUY LOUDES LFHP , LIMOGES BELLEGARDE LFB , RODEZ AVEYRON LFCR

ZRT BRIVAIR, FLOURAIR, LIMOGAIR



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Edition 2 2025

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un nombre important d'aéronefs de la défense de tous types (avions de combat, aéronefs ravitailleurs et de détection aéroportée) français, évoluant en CAM de jour, en toutes conditions de vol et à toutes altitudes, nécessitant la création de zones réglementées temporaires.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Dates	ZRT BRIVAIR	ZRT LIMOGÉAIR	ZRT FLOURAIR
09 mars 2026	1400 - 1530	1400 - 1530	1400 - 1530
10 mars 2026	0900 - 1030	0900 - 1030	0900 - 1030
12 mars 2026	2100 - 2230	2100 - 2230	2100 - 2230

INFORMATION DES USAGERS

- BORDEAUX ACC : *fréquences de contrôle*
- MARSEILLE ACC (ZRT FLOURAIR) : *fréquences de contrôle*
- Clermont INFO / APP : 122,225 MHz 119,375 MHz 133,725 MHz
- Limoges INFO : 124,050 MHz
- Limoges APP : 118,080 MHz
- Aquitaine INFO : 120,575 MHz
- RAMBERT (CDC de Lyon Mont Verdun) : 143,550 MHz 317,500 MHz
- MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143,550 MHz 317,500 MHz

GESTIONNAIRES

Centre de Détection et de Contrôle de Mont-de-Marsan ou CDC de remplacement

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- CAG/IFR, après coordination et accord de MARINA (CDC de Mont de MARSAN) ou du CDC de remplacement, pour les aéronefs à l'arrivée ou au départ des aérodromes de BOURGES (LFLD), CHATEAUROUX (LFLX), LIMOGES BELLEGARDE (LFBL), BRIVE SOUILLAC (LFSL), AURILLAC (LFLW), CAHORS (LFCC) et RODEZ-AVEYRON (LFCR),
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination.

SERVICES RENDUS

CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.
CAG : les services de contrôle, d'information de vol, et d'alerte sont rendus aux usagers, dans les ZRT conformément à la classe des espaces aériens, par les organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES		
ZRT BRIVAIR (ERNIP identification : LFR1VB) LIMITES LATÉRALES 45°33'55" N, 001°15'42" E arc horaire de 18nm de rayon centré sur 45°48'57.30" N, 001°01'32.10" E 45°31'24" N, 001°07'14" E 44°44'52" N, 001°03'28" E 44°46'49" N, 001°28'39" E 44°45'30" N, 001°57'51" E 44°48'50" N, 001°44'22" E 45°10'00" N, 001°32'00" E 45°33'55" N, 001°15'42" E LIMITES VERTICALES FL 115 / FL 195	ZRT LIMOGÉAIR (ERNIP identification : LFR1VL) LIMITES LATÉRALES 45°43'52" N, 001°08'35" E 46°11'04" N, 001°34'14" E 46°15'02" N, 002°25'32" E arc horaire de 3nm de rayon centré sur 46°13'34" N, 002°21'46" E 46°12'20.74" N, 002°25'42.77" E 46°07'28" N, 002°11'54" E 45°41'45" N, 001°20'30" E 45°33'55" N, 001°15'42" E arc horaire de 18nm de rayon centré sur 45°48'57.30" N, 001°01'32.10" E 45°31'24" N, 001°07'14" E 45°43'52" N, 001°08'35" E LIMITES VERTICALES FL 115 / FL 195	ZRT FLOURAIR (ERNIP identification : LFR1VF) LIMITES LATÉRALES 45°08'39" N, 003°01'27" E 44°43'01" N, 003°02'17" E 44°44'34" N, 002°25'00" E 45°08'39" N, 003°01'27" E LIMITES VERTICALES FL 115 / FL 195

ORGANISMES A CONTACTER
Jusqu'au 6 mars : Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes - EMO / A7 / Section E.A Téléphone : 04 87 65 54 05 ou 04 87 65 57 99 PNIA 864 942 4799 (5405) POC FAS White cell EC1/4 Téléphone : 06 60 97 24 35 PNIA: 863 113 2673 A partir du 9 mars : Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan Téléphone : 05.58.06.84.51 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC de Remplacement) de Lyon Mont Verdun Téléphone : 04.87.65.61.99 ou 04.87.65.55.21

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES
Les 3 ZRT seront actives simultanément. Des activités complémentaires auront lieu dans - les TRA43, LF-R68 A/B/C et LF-R368 A/B/C1/C2 sur les mêmes créneaux horaires. - la TRA 10